

# La cliente quittait le magasin, une machine à écrire cachée sous ses jupes

20 millions de F de marchandises volées en un an dans les grandes surfaces de la région parisienne (Paris excepté)

**P**RES de deux milliards d'anciens francs en douze mois, tel est l'énorme butin des pillleurs de magasins et grandes surfaces de la région parisienne (Paris excepté).

On chaparde beaucoup en banlieue et cette « fauche » inorganisée, parce qu'elle n'est pas le fait de gangs spécialisés et bien structurés, pèse lourdement chaque année sur les bilans et sur les prix de quelque 817 établissements de libre-service de toute surface, implantés dans les 7 départements de la couronne.

Il y a si peu à faire pour combattre ces vols systématiques que depuis longtemps les comptables des hypermarchés, des supermarchés et autres magasins à vocation populaire, ont créé pour les désigner une colonne supplémentaire sur leurs livres de comptes avec la mention « démarque inconnue », soit près de 2 % du chiffre d'affaires, c'est-à-dire la différence constatée après inventaire entre les marchandises sorties et les ventes débitées, en quelque sorte entre la recette théorique et la recette réelle.

## GOINFRES

## ET TRUQUEURS

— C'est incroyable, explique le directeur d'un hypermarché récemment ouvert à Saint-Quentin-en-Yvelines, entre Versailles et Trappes (Yvelines). Nous sommes là depuis trois mois environ et nous savons qu'après dix mois d'activité nous aurons 1 million 700.000 francs de vols (en nouveaux francs) pour 150 millions de chiffres d'affaires. Pourtant, tout a été mis en œuvre pour éviter ces délits, mais il faudrait un garde, privé ou pas, derrière chaque rayon, derrière chaque caisse, pour faire diminuer sensiblement le pourcentage de cette démarque inconnue. Et encore...

... Et encore, en effet. Dans ces véritables temples de la tentation, on pille allègrement à tous les niveaux. La clientèle tout d'abord : 20 p. 100 ; les employés et les fournisseurs ensuite : 35 p. 100. Les 45 p. 100 restants ont pour origine des erreurs d'inventaire ou de procédure administrative, des pertes diverses (marchandises cassées, remplacées, invendables) et le coulage.

Qui vole ? De très nombreuses études ont été faites à ce sujet en France, en Amérique, en Allemagne, par des policiers, des médecins, des psychologues et par des fonctionnaires d'Interpol. Toutes les statistiques apportent la même réponse : les ménagères sans travail, s'occupant de leur intérieur 46 %, les gens de maison 15 %, les employés 16 %, les écoliers seuls 5 %, avec leurs parents 1 % ; les étudiants, les membres de professions libérales, les cadres supérieurs 3 %, les étrangers de passage en France 0,25 %. Parmi les ménagères 2 % seulement commettent ces délits, poussées par la nécessité. Interpellées et interrogées, elles répondent invariablement « J'en avais envie. C'était plus fort que moi... »

Ces petits aveux ont été précédés en général de véritables crises de nerfs et de protestations assorties de menaces. Après quoi certaines de ces clientes poussent l'audace jusqu'à dérober discrètement le stylo en or de l'enquêteur qui vient de les entendre et, quelquefois, elles reviennent même voler les objets restitués.

Comment vole-t-on ? Les mille et un trucs employés sont aujourd'hui traditionnels et on peut les révéler sans craindre d'éveiller de nouvelles vocations.

Il y a bien sûr les kleptomanes, ces malades qui profitant d'un moment d'inattention d'un employé, subtilisent n'importe quoi — un briquet, un cendrier, un foulard — pour l'enfourner en vitesse dans leur sac à main. C'est la méthode classique. Il y a ceux que les inspecteurs surnomment les « goinfres ». Ceux-là passent dans les rayons d'alimentation exclusivement à l'heure du dé-

jeuner ou vers seize heures. Choissant leur marque de chocolat préférée, le vin d'un bon cru ou un fromage « fait à cœur », ils dévorent ces provisions en s'abritant derrière les rayons et, quelque temps après, sortent du magasin en présentant seulement à la caisse une marchandise de peu de valeur : paquet de lames « raser, paire de lacets, etc.

— Ces gens, qui déjeunent à bon compte, sont nombreux, affirme l'un des gardiens d'un hypermarché du nord de la capitale. Nous les traquons mais ils sont rusés et expéditifs. Nous avons dû faire fermer les toilettes situées dans tous les libres-services, car ces resquilleurs trouvaient là entre midi et deux heures un « abri » facile pour déjeuner en toute sécurité.

Il y a aussi les truqueurs. Vidant par exemple un carton de ses bouteilles d'eau minérale, ils le remplissent de bouteilles de whisky, le referment avec du papier adhésif et tranquillement passent à la caisse. Ou bien ils percent un tonnelet de lessive et enfourment dans l'espace libre tout ce qui leur tombe sous la main : boîtes de sardines, montres, verres, etc. Quelques clients malhonnêtes utilisent aussi des jupes ou des manteaux comportant d'énormes poches bien dissimulées et qui, une fois remplies, discrètement, représentent un bien joli butin.

## GLACES

## A VOLEURS

Dans le domaine du vol dans les magasins et grandes surfaces, l'imagination et l'audace ne manquent pas, surtout si une bande a décidé de mettre un établissement au pillage. Ainsi une jeune femme a été surprise dissimulant sous ses jupes une machine à écrire avec son coffret. Douée d'une musculature des jambes exceptionnelle, elle n'en était pas à son coup d'essai et, jusqu'à présent, avait réussi à s'éclipser

sans attirer l'attention. En fait, elle faisait partie d'un petit gang qui soumettait toutes ses recrues féminines au test suivant : porter trois disques entre les jambes et marcher pendant cent mètres ; ensuite, même exercice mais cette fois avec un annuaire de téléphone ou un dictionnaire.

Et puis les salons d'essayage offrent aussi des tentations. On vient, on essaie, on enfle sur son corps plusieurs robes ou plusieurs jupes et on s'éclipse. Ou bien on glisse ses pieds dans une paire de chaussures neuves, abandonnant sur le rayon la paire usagée.

Dans une récente étude parue dans la revue destinée aux fonctionnaires d'Interpol, le docteur Einrich Tegel, de la police de Vienne (Autriche), explique le comportement de ces voleuses :

« De très nombreuses circonstances peuvent les motiver : ivresse provoquée par la débâche de marchandises offertes, agrément et séduction de l'emballage, atmosphère particulière du grand magasin, rareté du personnel par rapport à la masse des acheteurs. De plus, on considère moins immoral de léser une société anonyme qu'un commerçant particulier. »

Peut-on parer à ce pillage systématique ?

La prévention reste la meilleure arme de cette lutte engagée contre la fameuse « démarque inconnue ». Tout d'abord certaines marchandises sont piégées par des étiquettes magnétiques. Il y a aussi des réseaux de télévision intérieurs qui « fouillent » l'ensemble des rayons. Les employés font l'objet de surveillance particulière, toute niche ou loggia pouvant servir de cachette a été bannie dans les constructions. Les marchandises les plus précieuses sont installées près des caissières. On utilise aussi des miroirs transparents, des « glaces à voleurs » et des cabinets d'observation sont aménagés. Enfin, des équipes de surveillance, hommes et femmes, se relaient au sein de la clientèle.

Jean-Paul NORBERT.